

1.1D Explosifs en émulsion Fiche de données de sécurité

FDS: P-6 version: 6

Date de la révision: 07/05/2016



SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit: explosif en émulsion 1.1D

Nom et synonymes du produit: les séries Emulex, Red-D Prime, Coalmex, Enviroseis, Red-D-Lite E, Thrifty Snowlauncher et les séries AXE.

Usage prévu du produit: comme un explosif commercial.

Utilisateurs prévus: réservé pour l'utilisation strictement professionnelles par du personnel qualifié et formé pour la manipulation et l'utilisation sécuritaire du produit

Nom, adresse, et numéro de téléphone de la partie responsable:

Austin Powder Company 25800 Science Park Dr. Cleveland, OH 44122

216-464-2400 pendant les heures normales des affaires

877-836-8286 - sans frais - 24/7

www.austinpowder.com

Numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence - CHEMTRAC – Sans frais - 24/7 :

800-424-9300 (CANADA et É.U.)

1-703-527-3887 (INTERNATIONAL et MARITIME)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange:

Code	Classification du danger	Catégorie de danger
H201	Explosif	Division 1.1
H272	Liquide comburant	3
H303	Toxicité aigüe, orale	5
H315	Corrosion / irritation cutanée	2
H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	2A
H333	Toxicité aigüe, inhalation	5
H335	Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires	3

Éléments de l'étiquetage

Danger



Mentions de danger

Explosif; danger d'explosion en masse
Peut aggraver un incendie; comburant



Peut être nocif en cas d'ingestion
 Provoque une irritation cutanée
 Provoque une irritation des yeux
 Peut être nocif par inhalation
 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence – Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition – Ne pas fumer.

Ne pas respirer les poussières ou les fumées.

Éviter les abrasions, frottements, meulage, impacts ou chocs.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Porter un équipement de protection des yeux et des gants de protection.

EN CAS D'INGESTION: obtenir immédiatement de l'aide médicale. NE PAS faire vomir.

En CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, obtenir des soins médicaux. Retirer tout vêtement contaminé et le laver avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne affectée à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée ou en cas de malaise : obtenir des soins médicaux

Entreposer sous clé, dans un endroit bien ventilé et en conformité avec tous les règlements applicables.

Éliminer tout contenu, contenant conformément aux lois et règlements applicables.

Autres dangers:

En cas d'incendie. Danger d'explosion. Évacuer la zone. **NE PAS** tenter de combattre l'incendie lorsque celui-ci atteint les explosifs.

La réaction d'exposition peut être aggravée pour ceux ayant des problèmes préexistants aux yeux, des maladies de peau ou respiratoires. Provoque de la méthémoglobinémie. La méthémoglobinémie réduit la capacité du sang à transporter l'oxygène et provoque des symptômes tels que des étourdissements, somnolence, maux de tête, souffle court, coloration bleuté des lèvres et de la peau, accélération du battement cardiaque, perte de connaissance et possiblement la mort.

Toxicité aiguë inconnue: non-disponible

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom	Identificateur du produit (Numéro CAS)	% (P/P)
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	70-80%
Nitrate de sodium	7631-99-4	0-10%
Aluminium	7429-90-5	0-6%
Huiles de paraffine (pétrole), déparaffiné catalytiquement, léger	64742-71-8	0-4%
Huile de naphtène paraffinée hautement raffiné	64742-52-5	0-5%
Émulsifiant: Ester alcanolaminique de polyoléfine	Privé	0-2%
Microsphères de verre	65997-17-3	0-2%
Microsphères de plastique	Privé	0-0.5%



SECTION 4: PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Généralités: ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin et montrer l'étiquette si possible.

Inhalation: lorsque les symptômes se présentent, vous déplacer à l'air libre et ventiler la zone suspecte. Rester au repos dans une position où il est confortable de respirer. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

laver avec de l'eau et du savon les zones affectées. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Contact avec les yeux:

rincer avec prudence à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contacts s'il y en a et s'il est possible de le faire. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Les symptômes et les effets les plus importants, à la fois aigus et retardés:

Inhalation: peut causer de l'irritation des voies respiratoires. Les symptômes incluent: éternuements, toux, sensation de brûlure dans la gorge avec sensation de rétrécissement du larynx et difficulté à respirer.

Contact avec la peau: peut causer une faible irritation cutanée. Les symptômes incluent : rougeurs, douleur, enflure, démangeaison, brûlure, sécheresse et dermatite. La réaction d'exposition peut être aggravée chez certains individus et les effets irritants ou les réactions allergiques peuvent être plus sévères.

Contact avec les yeux: peut provoquer une irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure : rougeurs, douleur, enflure, démangeaison, brûlure, vision larmoyante et floue.

Ingestion: ingérer du nitrate d'ammonium peut causer de la méthémoglobinémie. La manifestation initiale d'une méthémoglobinémie est une cyanose, caractérisée par des lèvres - la langue et des muqueuses tournant au bleu marin et une couleur gris ardoise de la peau. La manifestation ultérieure se caractérise par des maux de tête, des faiblesses, de la difficulté à respirer, de l'étourdissement, de la stupeur, de la détresse respiratoire et la mort dû à l'anoxie. Lorsqu'ingéré, les nitrates peuvent convertir en nitrites sous l'action de la flore intestinale. Les signes et symptômes d'un empoisonnement aux nitrites incluent la méthémoglobinémie, des nausées, des étourdissements, une augmentation du rythme cardiaque, perte de connaissance et possiblement de la stupeur.

Symptômes chroniques: peut causer l'irritation des voies respiratoires. L'exposition peut abîmer les organes.

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: en cas d'exposition, de préoccupations ou si vous ne vous sentez pas bien, consulter un médecin.

SECTION 5: MESURES EN CAS D'INCENDIE

NE PAS lutter contre des incendies impliquant des explosifs

Il y a un très grand risque que des explosifs impliqués dans un feu vont détoner surtout s'ils sont confinés

Évacuer la zone d'un rayon d'au moins un (1) mille s'il y des explosifs impliqués dans l'incendie. Une évacuation est recommandée aussi lorsque le feu initial - où il n'y a aucun explosif impliqué - devient trop intense. On peut utiliser des extincteurs standards pour éteindre les incendies sans explosifs, comme pour l'équipement électrique ou les pneus.

De l'eau peut être utilisée pour refroidir les explosifs qui ne sont pas impliqués dans le feu initial.

Consulter le plus récent guide d'intervention d'urgence (GIU), guide 140 pour plus d'informations.

**Agents extincteurs**

Produits extincteurs appropriés: aucun

Produits extincteurs inappropriés: pour éteindre des feux à proximité d'explosifs, il ne faut pas utiliser de produits chimiques secs, de mousse, de vapeur ou des dispositifs d'étouffement car ils sont inefficaces et peuvent au contraire causer des explosions.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: il y a un danger imminent que des explosifs impliqués dans un feu vont détoner.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution: avant d'intervenir, il est recommandé de connaître tous les lieux ainsi que les quantités d'explosifs qui sont entreposés près de l'incendie.

Protection lors de la lutte contre l'incendie: lors de l'intervention initiale pour le feu n'impliquant pas d'explosifs, il faudra suivre les bonnes pratiques d'intervention spécifiques aux différentes substances qui y sont impliquées.

Produits de combustion dangereux: aucun produit inhabituel de combustion n'est attendu. Toutefois, il y aura des fumées toxiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales: contacter le fabricant ou CHEMTREC.
Ne pas fumer. Tenir à l'écart des flammes nues et éliminer toute source ou objet pouvant créer des étincelles ou des flammes.

Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection: utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence: isoler la zone et évacuer le personnel non nécessaire.

Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection: munir l'équipe de nettoyage avec la protection appropriée (EPI)

Procédures d'urgence: arrêter l'écoulement si c'est sécuritaire de le faire. Aérer la zone.

Précautions d'urgence: éviter de rejeter dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: contacter le fabricant ou CHEMTREC

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire**



Dangers additionnels en cours de fabrication, d'utilisation, d'entreposage : Ne jamais chauffer des explosifs sous confinement. Avant d'utiliser ce produit à des températures plus élevées, il est crucial que le procédé soit d'abord évalué en profondeur afin de s'assurer que des conditions d'opération sécuritaires soient établies et respectées. Pour les "permis de travaux à chaud", toujours respecter les requis décrits dans OSHA 29 CFR 1910.252.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et encore une fois avant de quitter le travail. Toujours laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures Techniques: peut être corrodant au métal. Interdiction de fumer et d'utiliser des équipements non autorisés qui produisent des étincelles ou des flammes. Tenir à l'écart des flammes nues.

Conditions d'entreposage: l'entreposage devra être inspecté régulièrement par une personne qualifiée qui est apte à identifier les dangers potentiels et qui s'assure que toutes les mesures de contrôle de sécurité et de sûreté soient mises en œuvre correctement. Tous les sites d'entreposages doivent se conformer aux règlements du Bureau de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs (ATF), d'OSHA ou de Ressources Naturelles Canada (RNCan).

Matières incompatible: éviter toute contamination avec des matières combustibles ou inflammables, des acides forts, des bases fortes, de puissants agents oxydants, de réducteurs, de composés chlorés, du cuivre (tous les alliages comme le bronze et le laiton), des poudres métalliques et des peroxydes.

Règles spéciales en matière d'emballage: se conformer avec "USDOT" ou les règlements de Ressources Naturelles Canada (RNCan)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition pour les travailleurs:

Nitrate d'ammonium. Numéro CAS: 6484-52-2		
USA ACGIH (poussière nuisible)	ACGIH TWA - TLV (mg/m ³)	10 mg/m ³ – Particule inhalable
USA OSHA (poussière nuisible)	OHSA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³ – Respirable (particule)

Granules d'aluminium. Numéro CAS: 7429-90-5		
USA ACGIH	ACGIH TWA-TLV	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
USA ACGIH	ACGIH catégorie	Non classifiable comme carcinogène humain
USA OSHA	OSHA PEL (TWA)	15 mg/m ³ (poussières totales) 5 mg/m ³ (fraction inhalable)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA)	10 mg/m ³ (poussières totales) 5 mg/m ³ (poussière inhalable)
Alberta	OEL TWA	10 mg/m ³ (poussière)
Colombie-Britannique	OEL TWA	1.0 mg/m ³ (inhalable)
Manitoba	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	10 mg/m ³ (poussières métalliques)

1.1D Exposé en émulsion (FDS: P-6)**Fiche de données de sécurité**

Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
Nouvelle-Écosse	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
Nunavut	OEL STEL	20 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA	10 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL	20 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA	10 mg/m ³
Ontario	OEL TWA	1 mg/m ³ (inhalable)
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	1 mg/m ³ (fraction inhalable)
Québec	VEMP	10 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL	20 mg/m ³ (poussière)
Saskatchewan	OEL TWA	10 mg/m ³ (poussière)

Verre, oxyde. Numéro CAS: 65997-17-3		
USA OSHA	OSHA PEL (TWA)	15 mg/m ³ (poussières totales) 5 mg/m ³ (fraction inhalable)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA)	5 mg/m ³ (poussières totales)
Yukon	OEL TWA	30 mg/m ³ (fraction inhalable) 10 mg/m ³ (poussière)

Microsphères de plastique. Numéro CAS: Privé		
USA ACGIH	ACGIH TWA - TLV	15 mg/m ³ (poussière)

Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: ce produit doit être manipulé et utilisé uniquement sous de strictes conditions contrôlées. Des douches et des lave-yeux d'urgences devraient être disponibles à proximité de potentielles expositions.

Équipement de protection individuel:

Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques sont recommandés

Protection des yeux: lunettes protectrices avec protection latérale ou lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires: en cas d'irritation ou si recommandé à la suite d'une étude de risque, porter une protection respiratoire approuvée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques:**

Apparence: substance pâteuse et ressemblant à de la pâte à modeler

Odeur: aucun

Seuil olfactif: non-disponible

Densité de vapeur : non-disponible

pH: non-pertinent



Point de fusion (nitrate d'ammonium): 165°C (330°F)
 Point d'ébullition initial et plage d'ébullition: non-disponible
 Point d'éclair: non-disponible
 Taux d'évaporation: non-pertinent
 Inflammabilité: non-disponible
 Limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité : non-disponible
 Pression de vapeur: non-disponible
 Densité: 1.05 – 1.25 g/cc
 Solubilité: insoluble dans l'eau
 Coefficient de séparation (n-octol/eau): non-disponible
 Température d'auto-inflammation: non- disponible
 Température de décomposition: >210°C (>410°F)
 Viscosité: non-pertinent
 Propriétés explosives: Dangers d'explosion en masse lorsqu'impliqué dans un incendie.
 Données sur l'explosion – Sensibilité au choc: pas sensible à un impact mécanique
 Données sur l'explosion – Sensibilité à la décharge statique: pas sensible à la décharge statique

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité et stabilité chimique: stable et non-réactif sous de conditions normales de transport, d'entreposage, de manipulation et d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses: une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: flamme nue et températures élevées.

Matières incompatibles: éviter toute contamination avec des matières combustibles ou inflammables, des acides forts, des bases fortes, de puissants agents oxydants, de réducteurs forts, de composés chlorés, du cuivre (tous les alliages comme le bronze et le laiton), des poudres métalliques et des peroxydes.

Produits dangereux de combustion: aucun produit inhabituel de combustion n'est anticipé. Par contre, la fumée qui y sera générée sera毒ique.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë: non-classifiée

Données DL50 et CL50: non-disponible

Corrosion/Irritation cutanée: peut causer une irritation de la peau

Lésion/Irritation oculaire: peut causer de graves irritations aux yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: non-classifiée

Mutagénicité des cellules germinales: non-classifiée

Tératogénicité: non-disponible

Carcinogénicité: non-classifié

Toxicité pour la reproduction: non-classifiée

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): peut provoquer de la somnolence et des étourdissements

**Toxicité pour certains organes cibles**

(exposition répétée):

non-classifiée

Risque d'aspiration:

non-classifié

Symptômes/blessures après inhalation :

nocif si inhalé, provoque de la méthémoglobinémie. Les symptômes peuvent inclure : des maux de tête, des étourdissements, des nausées et des pertes de coordination.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau :

peut provoquer une légère irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure: des rougeurs, douleurs, enflures, démangeaisons, brûlures, assèchement et des dermatites. Peut provoquer des réactions plus sévères ou allergiques chez les individus prédisposés.

Symptômes/blessures après un contact avec les yeux :

peut provoquer une irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure : des rougeurs, douleurs, enflures, démangeaisons, larmoiements et une vision trouble.

Symptômes/blessures après une ingestion: sensation de brûlure. Maux abdominaux. Crampes abdominales. Vomissements. Ingérer du nitrate d'ammonium peut provoquer de la méthémoglobinémie.

Symptômes chroniques: bien qu'aucun symptôme ne soit attendu sous de conditions normales d'utilisation, l'inhalation répétée ou prolongée peut causer de la méthémoglobinémie et endommager les voies respiratoires.

Données DL50 et CL50 (ingrédients):

Nitrate d'ammonium. Numéro CAS: 6484-52-2	
DL50 orale, rat	2,217 mg/kg du poids corporel
CL50 inhalation, rat	> 88.8 mg/l/4h

Nitrate de sodium. Numéro CAS: 7631-99-4	
DL50 orale, rat	1,267 mg/kg du poids corporel

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Non-disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Contacter le fabricant ou CHEMTREC.

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Agence	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de danger	Codes étiquette	Groupe d'emballage	Polluant maritime	Autres
DOT (E.U.)	UN0241	Explosif de mine (de sautage) du type E	1.1D	1.1D		Non	GIU-112 (ERG-112)
TMD (Canada)	UN0241	Explosif de mine (de sautage) du type E	1.1D	1.1D		Non	--



IMDG (Maritime)	UN0241	Explosif de mine (de sautage) du type E	1.1D	1.1D		Non	EmS-No, Incendie: F-B Déversement : S-X
IATA (Aérien)	Contacter le fabricant.						

SECTION 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

Réglementation fédérale des États-Unis:

Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (EPCRA), a/k/a Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III

Loi régissant le contrôle des substances toxiques 'Toxic Substances Control Act (TSCA)'
TSCA section 8

SARA section 311/312	Danger d'incendie Danger de relâche soudaine de pression Danger immédiat (grave) à la santé Danger retardé (chronique) à la santé
TSCA	Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire américain de la TSCA.

Réglementation canadienne:

Liste des substances domestiques (DSL)

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Classification SIMDUT	Note: RNCAN réglemente les explosifs. Ils sont exclus de la classification SIMDUT
DSL	Tous les ingrédients figurent sur la liste canadienne DLS

Nitrate d'ammonium. Numéro CAS: 6484-52-2)

Classification SIMDUT	Classe C – Matière comburante Classe D, Division 2, Subdivision B – Matière toxique engendrant d'autres effets toxiques.
-----------------------	---

SECTION 16: INFORMATION ADDITIONNELLE, INCLUANT LA DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Cette FDS a été préparée en conformité avec les exigences de la norme de divulgation de danger d'OSHA (29 CFR 1900.1200) et du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

FDS: P-6 Première émission: 06/01/2015 Date de la dernière révision: 07/05/2016 Version: 6

Partie responsable de la préparation de ce document:

Austin Powder Company
Cleveland, OH 44122
216-464-2400

L'information qui figure aux présentes est basée sur les connaissances actuelles d'Austin Powder Company et se veut d'être une description du produit donnant uniquement les informations requises concernant la santé et la sécurité. Elle ne doit pas être interprétée comme garantissant une propriété spécifique du produit.